



MISE EN CONTEXTE

CHAPITRE 1

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU
Mise à jour de la 2^e édition - 2018



Référence du document

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). 2018. « Chapitre 1 : Mise en contexte », *Plan directeur de l'eau, 2^e édition, mise à jour 2018*. 10 p.

Table des matières

Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
1. La gestion intégrée de l'eau au Québec	5
2. Le COBALI et son Plan directeur de l'eau	6
2.1. Mission et mandat.....	6
2.2. Le Plan directeur de l'eau.....	6
2.3. Équipe de réalisation	7
2.3.1. Équipe de travail	7
2.3.2. Conseil d'administration.....	8
2.3.3. Comité technique.....	9

Liste des tableaux

Tableau 2.1. Équipe de travail.....	8
Tableau 2.2. Composition du conseil d'administration (effectif le 21 novembre 2018)	8
Tableau 2.3. Membres du Comité Plan directeur de l'eau (2017-2018)	9
Tableau 2.4. Participants au Comité technique de 2017 et 2018, autres qu'administrateurs du COBALI présentés au tableau 2.2.....	10

1. La gestion intégrée de l'eau au Québec

En 2002, le gouvernement du Québec a adopté la *Politique nationale de l'eau* (PNE). Cette dernière repose sur cinq orientations, dont l'une d'elles consiste à réformer la gouvernance de l'eau, notamment par la mise en place de la gestion intégrée des ressources en eau.

À cette occasion, 33 rivières jugées prioritaires ont alors été prises en charge par des organismes de bassins versants (OBV), dont la rivière du Lièvre. Toutefois, afin de couvrir l'ensemble du Québec méridional, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a procédé à un redécoupage territorial en mars 2009. Dorénavant, 40 OBV sont responsables d'autant de zones de gestion intégrée de l'eau au Québec. C'est suite au redécoupage que se sont ajoutés les bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé, qui, avec celui de la rivière du Lièvre, formeront la nouvelle zone de gestion intégrée de l'eau du COBALI.

L'OBV est une table de concertation qui regroupe tous les acteurs de l'eau du territoire. Ce n'est pas un groupe environnemental, mais plutôt un organisme chargé par le gouvernement du Québec de planifier et de coordonner les différentes actions reliées à la protection de la ressource eau de son territoire. Les OBV sont représentés par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

En juin 2009, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. Cette Loi confirme que l'approche de gestion concertée et intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant est essentielle à la saine gouvernance de l'eau. Au printemps 2011, le ministère de l'époque, celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), a publié un avis reconnaissant officiellement le COBALI comme étant l'organisme responsable d'élaborer, de mettre à jour, de promouvoir et de favoriser la mise en œuvre d'un Plan directeur de l'eau (PDE) pour sa zone de gestion. De plus, par l'adoption, en juin 2017, de la nouvelle *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, le gouvernement propose une réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques par la modification, entre autres, de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, qui reconnaît dorénavant officiellement que les plans directeurs de l'eau sont élaborés par les OBV.

Enfin, en 2018, le gouvernement du Québec adoptait la *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030* et son premier plan d'action quinquennal. L'orientation 7 de la Stratégie vise à « assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau ». Elle confirme à long terme l'importance de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et le rôle des organismes de bassins versants.

2. Le COBALI et son Plan directeur de l'eau

2.1. Mission et mandat

La mission du COBALI est de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau des bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et habitats qui y sont associés. Le tout doit être réalisé dans un cadre de développement durable et en concertation avec les acteurs de l'eau.

Le principal mandat du COBALI est d'élaborer le Plan directeur de l'eau de sa zone de gestion. Par ce plan directeur, le COBALI a pour objectifs:

- d'améliorer les connaissances sur les ressources et les potentiels des trois bassins versants;
- de concilier les usages de la ressource pour une gestion intégrée;
- de former, éduquer et jouer le rôle d'agent mobilisateur auprès de la population;
- de participer ou développer tout projet susceptible de mener à la réalisation des objectifs de l'organisme;
- d'organiser et d'exploiter toute activité permettant d'amasser les fonds nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

2.2. Le Plan directeur de l'eau

Ainsi, le mandat premier des organismes de bassins versants est de réaliser un Plan directeur de l'eau (PDE). Ce dernier est un outil de planification visant à identifier les interventions nécessaires pour atteindre des objectifs fixés par la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau. Le PDE rassemble les informations indispensables pour présenter un portrait des facteurs anthropiques ou naturels et de leurs effets sur la ressource eau de la zone de gestion. Sont inscrits également les préoccupations et les intérêts de la population et des acteurs de l'eau, ainsi que les actions envisagées et envisageables pour protéger, restaurer ou encore mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques de la zone de gestion. Le PDE se compose donc des sections suivantes: un portrait, qui décrit l'état actuel de la ressource; un chapitre traitant des préoccupations sociales; un diagnostic, qui permet d'alimenter les enjeux majeurs de la zone de gestion; des orientations et des objectifs, qui sont des pistes d'action pour répondre aux problématiques; un plan d'action, qui identifie les actions à mettre en place en collaboration avec les acteurs de l'eau; un programme de suivi et évaluation, qui mesure la progression du plan d'action et son efficacité à répondre aux problématiques.

En juin 2007, le COBALI a déposé au MDDEP le premier PDE pour le bassin versant de la rivière du Lièvre. Il a ensuite reçu, en février 2009, l'attestation que le PDE était conforme avec les orientations, les politiques, les plans et les programmes gouvernementaux ainsi qu'avec les lois et

règlements en vigueur au moment de son approbation. Suite à l'ajout des bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé à la zone de gestion du COBALI, la réalisation d'un portrait de ces territoires et d'une mise à jour du portrait du bassin versant de la rivière du Lièvre ont été entamées. Ceux-ci ont été déposés auprès du MDDEP au mois de mars 2011. L'élaboration de l'ensemble des chapitres terminés, une deuxième édition complète du PDE a été déposée en avril 2013. Cette deuxième édition a obtenu son approbation gouvernementale le 19 août 2014.

À l'échéance du plan d'action 2013-2018, le COBALI a pris l'initiative de profiter de l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour procéder à une mise à jour de l'ensemble de la 2^e édition du PDE. Ce travail échelonné sur près de deux années s'est finalisé en novembre 2018 par l'adoption du nouveau plan d'action couvrant la période 2018-2023, par le conseil d'administration du COBALI.

Un PDE est évolutif et fait partie d'un cycle. En effet, après la publication du plan d'action, des actions seront entreprises par les différents acteurs de l'eau, qui modifieront à court, moyen ou long terme le portrait du bassin versant. Sa mise à jour se fera donc de façon continue. Le travail d'acquisition de connaissances du COBALI est constant. Le PDE est un outil essentiel dans la gestion de la ressource eau par bassin versant, car il est élaboré en concertation avec les acteurs de l'eau. Il regroupe ainsi les différentes problématiques importantes pour ces acteurs et propose des actions visant à préserver, mettre en valeur ou améliorer la ressource eau, de même que les ressources et habitats qui y sont associés.

2.3. Équipe de réalisation

La réalisation du PDE a été possible avec le travail et la collaboration d'une équipe de travail, d'une table de concertation représentée par le conseil d'administration et de la collaboration d'un Comité technique. La composition et le rôle des différents groupes sont décrits dans la présente section.

2.3.1. Équipe de travail

L'équipe de travail est composée des employés du COBALI. La mise à jour de la deuxième édition du PDE a été réalisée en 2017 et 2018. L'année 2017 a principalement été consacrée à la collecte d'informations pour la mise à jour des données, ainsi qu'à la tenue de consultations publiques sous diverses formes. L'année 2018 a quant à elle été consacrée à la rédaction des différents chapitres et du nouveau plan d'action, et leur validation par le Comité technique. Ce travail relève du chargé de projet responsable du Plan directeur de l'eau, sous la supervision de la directrice générale et avec la collaboration de l'agente de bureau du COBALI. De plus, deux agentes de sensibilisation ont contribué à la collecte d'information durant l'été 2017 (tableau 2.1.).

Tableau 2.1. Équipe de travail

Chargé de projet	Pierre-Étienne Drolet
Directrice générale	Janie Larivière
Agente de bureau	Danielle Daviault-Plouffe
Agentes de sensibilisation	Marjorie Lemire-Garneau Audrey Labonté
Conception graphique	Kristel Lucas

2.3.2. Conseil d'administration

Le conseil d'administration, dont la composition est représentative des acteurs de l'eau de la zone de gestion, agit également comme une table de concertation qui rassemble les acteurs significatifs quant à leurs activités sur le territoire.

Le conseil d'administration est composé de 17 sièges dont les administrateurs sont élus ou désignés par les membres de chacun des collèges électoraux:

- 5 membres sont élus dans le secteur communautaire;
- 6 membres sont désignés dans le secteur municipal;
- 5 membres sont élus dans le secteur économique;
- 1 membre est élu dans le secteur autochtone.

S'y ajoute un siège sans droit de vote pour un représentant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Le tableau 2.2. présente la composition du conseil d'administration du COBALI en date du 21 novembre 2018, date à laquelle le présent Plan directeur de l'eau a été déposé au conseil d'administration.

Tableau 2.2. Composition du conseil d'administration (effectif le 21 novembre 2018)

Secteur communautaire	
Citoyen	Lyz Beaulieu
Éducation, culture et santé	<i>Vacant</i>
Environnement	Aglaé Jobin-Miller
Association de riverains	Guy Carrière, <i>président</i>
Tourisme et loisirs	Réal Ducharme, <i>trésorier</i>
Secteur municipal	
MRC Antoine-Labelle (2 sièges)	Michel Dion Francine Laroche
MRC Papineau	Jean Laniel
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Luc Verner

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	Gaëtan Guindon, <i>vice-président sud</i>
Ville de Gatineau	Marc Carrière
Secteur économique	
Forêt et mines	Henri Grenier
Agriculture	Normand Foisy
Commerces et entreprises	Nathalie Hubert
Producteur hydroélectrique et industrie	Julie Chagnon, <i>secrétaire</i>
Développement économique	<i>Vacant</i>
Secteur autochtone	
Communauté autochtone	<i>Vacant</i>
Secteur gouvernemental (Observateur – sans droit de vote)	
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Valérie D. Dufour

Un comité constitué de représentants du conseil d'administration s'est aussi réuni à quelques reprises pour valider et bonifier le processus de mise à jour du Plan directeur de l'eau et de l'élaboration du nouveau plan d'action 2018-2023. Le tableau 2.3. présente ses membres.

Tableau 2.3. Membres du Comité Plan directeur de l'eau (2017-2018)

Nathalie Hubert, responsable du Comité PDE
Julie Chagnon
Normand Foisy

2.3.3. Comité technique

Pour l'appuyer dans sa tâche d'élaboration ou de mise à jour du Plan directeur de l'eau, le COBALI s'est allié d'un Comité technique constitué d'acteurs clés des régions couvrant la zone de gestion. Les membres du Comité proviennent de différents horizons. Essentiellement sont présents les administrateurs du conseil d'administration du COBALI qui représentent également la table de concertation de l'organisme, ensuite sont présents des représentants des différents ministères concernés par les ressources en eau de la zone de gestion. Ceux-ci ont un rôle d'accompagnement, en plus de celui de partage d'informations et de données pouvant être utiles pour le PDE. Finalement, d'autres acteurs dont les activités sur le territoire sont significatives sont également invités à participer au Comité technique. Tous les participants se réunissent une fois l'an, sous l'invitation du COBALI. Lors des rencontres, l'expertise de chacun est mise à contribution pour l'avancement des travaux (élaboration, consultation, suivi de la mise en œuvre...) relatifs au Plan directeur de l'eau et à son plan d'action (tableau 2.4.).

Tableau 2.4. Participants au Comité technique de 2017 et 2018, autres qu'administrateurs du COBALI présentés au tableau 2.2.

Affiliations	Participant (année de participation)
Direction générale des barrages	Martin Ferland (2017, 2018)
Union des producteurs agricoles (UPA)	Guillaume Charest-Hallée (2018) Sophie Augurusa (2018)
Secteur des Laurentides	
CRE Laurentides	Mélissa Laniel (2018)
Parc Régional Montagne du Diable	Christian Parent (2017, 2018)
Parc régional du réservoir Kiamika	Sara Marmen (2017)
MAPAQ – Laurentides	Gaétan Lefebvre (2017, 2018)
MELCC – Laurentides	Valérie Dufour (2018)
MAMH – Laurentides	Marc-Olivier Gaudette-Boisvert (2018)
MFFP – Secteur Faune – Laurentides	Louise Nadon (2017, 2018)
MRC d'Antoine-Labelle	Louis Garon (2017, 2018) Jeanne d'Arc Raymond (2017, 2018)
Régionale des zecs des Hautes-Laurentides	Simon Corbeil (2017)
Propriétaire de pourvoirie	Benoît Landry (2017)
MRC d'Antoine-Labelle, administrateur	Normand Marier (2017)
Environnement, administrateur	Jérémie Gravel (2017)
Citoyenne, administratrice	Christine Gonthier-Gignac (2017)
Secteur de l'Outaouais	
MELCC – Outaouais	Chantal Picard (2017, 2018) Marianne Métivier (2018)
MAPAQ – Outaouais	Luc Poirier (2017, 2018) Vincent Mongeon (2017)
MSP – Outaouais	Éric Leduc (2018)
MSSS – Outaouais	Gille Delaunais (2017, 2018)
MTQ – Outaouais	Bibiane Racette (2018)
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Patrick Laliberté (2017)
Fédération des lacs de Val-des-Monts	René Parent (2018)
Enviro Éduc-Action	Geneviève Carrier (2018)
Ville de Gatineau, administrateur	Martin Lajeunesse (2017)

CRE Laurentides Conseil régional en environnement des Laurentides

MAMH Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCC Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MRC Municipalité régionale de comté

MFFP Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MSP Ministère de la Sécurité publique

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTQ Ministère des Transports du Québec

UPA Union des producteurs agricoles